

PROCÈS-VERBAL / COMPTE RENDU

PRESENTS : Corinne BADAIRE, Dominique MAURE, Michel DAVID, David MULLER, Chantal BOCCARD, Céline COGNEAUX, MAUPETIT Christine, Karoline ZAHLER,

PROCURATIONS : Taline DUPUPET à *Nathalie BROTHIER*

ABSENTS ESCUSES : Cyril DEMOLIS, Fatima BOURGEOIS, Nathalie BROTHIER, Fabienne ROZE, Taline DUPUPET, Nathalie MAZARS, Thibault BALTHAZARD,

INVITES : Christelle OLLIVAIN, responsable du CCAS

L'an **deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier**, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune de SCIEZ, dûment convoqué le seize janvier s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Corinne BADAIRE, Vice-Présidente.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein des membres présents du Conseil.

Madame Christine MAUPETIT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19-09-2024 :

Le compte-rendu de la séance du 19-09-2024 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 DU BUDGET PRIMITIF 2024

Corinne BADAIRE, Vice- Présidente, rappelle à l'assemblée qu'une décision modificative a pour but d'ajuster les prévisions du Budget Primitif pour tenir compte des évolutions de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année.

Le budget primitif est un budget de prévision voté avant le 31 mars de l'année budgétaire et les décisions modificatives prévoient et autorisent les dépenses et les recettes nouvelles en modifiant les prévisions budgétaires initiales.

Il convient d'apporter les modifications suivantes aux crédits votés lors du Budget Primitif 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre/Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
(011) 63512	Taxes foncière	750,00	
(65) 65748	Subventions de fonctionnement aux associations, et autres...		5 842,00
<i>Sous-Total</i>		<i>750,00</i>	<i>5 842,00</i>
TOTAL		5 092,00	

TOTAL DM N°1

5 092,00

La Taxe Foncière jusqu'alors pris en charge par le CCAS est en 2024 pris en charge par la commune, d'où une diminution des dépenses de 750 € effectuées à l'article 63512.

Il convient d'augmenter de 5 842 € l'inscription budgétaire effectuée à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations, et autres... » afin de couvrir l'augmentation des subventions allouées aux associations votée lors du CA du 19/09/2024 (DEL202409).

SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES

Recettes de fonctionnement			
Chapitre/Article	Libellé	Diminution des Crédits	Augmentation des Crédits
(75) 75888	Libéralités reçues		1 092,00
(74) 74748	Commune		4 000,00
<i>Sous-Total</i>		-	<i>5 092,00</i>
TOTAL		5 092,00	

5 092,00

Chapitre 74-Dotations, subventions et participations

Il convient d'augmenter de 4 000 € l'inscription effectuée à l'article 74748 « dotations, subventions et participations de la commune » relative à la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la ville au budget du CCAS.

Chapitre/opération	Nature	Libellé comptable	BP 2024	DM n°1	BP+DM
74	74748	Communes	120 000,00	4 000,00	124 000,00

Chapitre 75- Libéralités reçues

Une augmentation de 1092 € est portée au chapitre 75. Cette inscription budgétaire est constituée par le remboursement par les familles du surcout des cartes de transport scolaire faites après délai et sans justificatif permettant leurs dégrèvements (DEL2024-10).

Le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget primitif telle que présentée
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Corinne BADAIRE, Vice-Présidente, rappelle à l'assemblée les modalités d'exécution du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Les CCAS des communes de plus de 3500 habitants réalisent un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à connaissance du conseil d'administration dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'éclairer les membres du CCAS sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget. Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 ci-annexé ;

Vu l'article L.2312-1 du CGCT ;

Le Conseil d'administration à l'unanimité :

- Donne acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du C.C.A.S ;
- Dit que l'accomplissement de cette formalité s'est effectué conformément aux dispositions de l'article L.2132-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

1. Repas des aînés

Le repas des aînés est programmé le 27 mars 2025. Il est proposé de faire un devis au traiteur retenu l'année dernière mais également d'ouvrir la concurrence à d'autres traiteurs du Chablais.

2. Projet pour organiser la collecte des poubelles et la mise en déchetterie pour un public isolé et en perte d'autonomie

Concernant ce projet déjà en discussion, l'assemblée confirme que pour un public isolé et en perte d'autonomie, la mise dans les bennes est difficile.

Il apparaît que faire appel seulement à la solidarité et au bénévolat n'est pas pertinente dans le cadre d'une situation chronique ou même temporaire de perte d'autonomie et d'isolement.

L'idée est proposée que les services techniques puissent être sollicités pour aider ces personnes sur des temps programmés.

Il est important de pouvoir identifier les bénéficiaires et cela pourrait passer en premier lieu par un questionnaire qui pourrait trouver sa place dans le magazine communal. Puis il serait intéressant de se rendre au domicile pour cerner plus précisément le besoin de la personne et les aides déjà existantes.

L'assemblée s'interroge sur la gratuité d'une telle aide. Rendre ce service payant même à faible coût lui donnerait une valeur auprès des bénéficiaires.

3. Proposition pour la mise en place d'aides à la mobilité

Il a été constaté que des habitants de la commune pouvaient être en grande difficulté pour payer les transports en commun afin de se rendre sur Thonon pour effectuer différentes démarches : démarches administratives, médico-sociales et d'insertion comme aller à la PASS (Permanence d'Accès aux Soins) ou se rendre à l'accueil de jour COALLIA pour les personnes sans domicile stables.

Les horaires et jours d'ouverture des services ou les rdv donnés par les organismes ne sont pas toujours conciliables avec la programmation du service mobilité existant sur Sciez. Aussi pour faciliter le déplacement des personnes, le CCAS souhaite travailler sur une proposition de remise de titre de transport aux Sciezois, sur prescription d'un travailleur social ou d'un agent référent du CCAS après accord du Président ou de la Vice-Présidente du CCAS.

L'assemblée présente fait remarquer que ce projet est intéressant et fait écho avec des situations rencontrées par certains membres du CA dans leur différents accompagnements. Il répondrait ainsi à des besoins réels pour certains Sciezois.

Il est cependant noté que ce projet nécessite un accompagnement et ne doit pas se surajouter à des aides déjà mises en place par d'autres services (Mission Locale).

Cette aide serait encadrée :

- La demande devra être justifiée et une preuve donnée pour bénéficier d'une nouvelle aide (par exemple, coupon à tamponner par le service utilisé).
- L'aide serait limitée en nombre de titre octroyé sur l'année (plafond à déterminer).

L'assemblée présente fait remarquer que ce projet est intéressant et fait écho avec des situations rencontrées par certains membres du CA dans leur différents accompagnements. Il répondrait ainsi à des besoins réels pour les Sciezois. Il est cependant noté que ce projet nécessite un accompagnement et ne doit pas se surajouter à des aides déjà mises en place par d'autres services (Mission Locale).

Il est proposé de questionner la pratique d'autres CCAS sur le sujet mais également au CIAS.

4. Bilan de la semaine Bleue 2024

Un constat positif est fait concernant cette dernière « Semaine Bleue ».

Les Olympiades, très appréciées par les participants pourraient être repropoées avec cette fois-ci la participation d'enfants scolarisés sur Sciez afin de rendre cet événement intergénérationnel.

Un constat plus mitigé est fait concernant la marche intergénérationnelle. Il a été observé qu'enfants et seniors étaient peu dans l'échange.

Concernant la séance Cinéma, l'intervention d'un professionnel de la santé après la projection a amené beaucoup d'échanges avec les seniors présents.

Un questionnement est posé concernant le Thé dansant et la faible participation des sciezois. Ce type d'événement serait-il toujours d'actualité pour les seniors actuels ?

Il est proposé pour la semaine Bleue 2025 d'organiser un groupe de travail afin de réfléchir sur les événements à proposer, l'organisation de la semaine et de trouver des moyens pour rendre cette semaine plus visible au sein de la commune.

5. Action de prévention Bien Vieillir 2025

Les propositions faites concernant les actions de prévention ne pouvant être organisées au premier semestre, l'assemblée choisit une nouvelle action, parmi celles proposées, intitulée :

« **Mobilité et sécurité des conducteurs seniors** ».

Fin de la séance : 21h15

Fait à Sciez, le 10 février 2025

La Vice-Présidente,
Corinne BADAIRE

La secrétaire de séance,
Christine MAUPETIT

